

RAPPORT DE CLASSEMENT EUROPEEN N° RA14-0293 DE REACTION AU FEU SELON LA NORME EUROPEENNE NF EN 13501-1+A1:2013

Notification par l'état français auprès de la commission Européenne sous le n° 0679

Norme Produit

NF EN 14041:2005 : « Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés –
Caractéristiques essentielles »

A la demande de :	TARKETT GDL SA 2, Op der Sang 9779 LENTZWEILER LUXEMBOURG
Marque(s) commerciale(s) :	TILT
Usine(s) de production :	L'usine de production figure dans le rapport d'essai associé
Description sommaire :	Revêtement de sol (description détaillée au paragraphe 2)
Date du rapport :	06 novembre 2014

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

En cas d'émission du présent rapport par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le rapport sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 5 pages.

1. Introduction

Ce rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux procédures données dans la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

2. Description du produit

Revêtement de sol vinylique hétérogène en dalles essayé en pose libre sur support fibres-ciment classé A2_{fl}-s1.

Revêtement vinylique constitué de :

- Une couche de finition à base de polyuréthane.
- Une couche d'usure transparente d'épaisseur 0,7 mm à base de polychlorure de vinyle.
- Une couche décorative à base de polychlorure de vinyle et de charges.
- Une première couche de stabilisation à base de polychlorure de vinyle et de charges.
- Une couche de renforcement à base de polychlorure de vinyle et d'un voile de verre.
- Une seconde couche de stabilisation à base de polychlorure de vinyle et de charges.
- Une sous-couche à base de polychlorure de vinyle et de charges.

Masse surfacique nominale : 8000 g/m².

Épaisseur nominale : 5 mm.

Coloris : divers.

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui du classement

3.1 Rapports d'essais

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	Identification de l'essai	N° du rapport d'essai	Méthode d'essai
CSTB	TARKETT GDL SA 2, Op der Sang 9779 LENTZWEILER LUXEMBOURG	ES541140335	RA14-0293	EN ISO 9239-1:2013 EN ISO 11925-2:2013

3.2 Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats
				Paramètres conformité
EN ISO 11925-2 Exposition de surface de 15 secondes	TILT	6	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats
				Paramètres continus Moyennes
EN ISO 9239-1	TILT	3	Flux énergétique critique (kW/m ²) Production de fumées (%.min)	9,57 623

4. Classement et domaine d'application

4.1 Référence du classement

Le classement est prononcé suivant le(s) article(s) 12.6 et 12.9.2 de la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

4.2 Classement

Comportement au feu		Production de fumées
B_{fl}	-	s1

Classement : B_{fl} - s1

4.3 Domaine d'application

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Le produit décrit au paragraphe 2.
- Sous forme de dalles.
- Une épaisseur nominale de 5 mm.
- Une masse surfacique nominale de 8000 g/m².
- Des coloris divers.

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose libre sur tout support de masse volumique ≥ 1350 kg/m³ classé A2_{fl}-s1 ou A1_{fl}.

5. Limitations

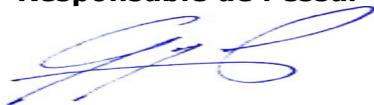
Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de performance du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre du Règlement européen sur les Produits de Construction (règlement UE n° 305/2011).

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai.

Champs-sur-Marne, le 06 novembre 2014

Le Technicien
Responsable de l'essai

Franck GOGUEL

Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu

Nicolas ROURE

.....FIN DU RAPPORT DE CLASSEMENT